

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

27/02/2025

N° E25000022 /59

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation commissaire du 27/02/2025

CODE : 1

Vu, enregistrée le 17/02/2025, la lettre par laquelle le président de la communauté de communes des Hauts de Flandre demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour :

Objet(s) : Modification de droit commun n°4 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Maître d'ouvrage : Communauté de communes des Hauts de Flandre.

Territoire(s) concerné(s) : Communes de Cappellebrouck, Crochte, Eringhem, Esquelbecq, Herzeele, Hoymille, Ledringhem, Looberghe, Millam, Nieurlet, Saint-Momelin, Saint-Pierre-Brouck, Steene, Warhem, Bierne, Bambecque, Bissezeele, Brouckerque, Killem, Uxem, Watten, Wormhout.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Patrice GILLIO, figurant sur la liste d'aptitude du département du Nord, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Michel DUVET, figurant sur la liste d'aptitude du département du Nord, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au président de la communauté de communes des Hauts de Flandre, à Monsieur Patrice GILLIO et à Monsieur Michel DUVET.

Fait à Lille, le 27/02/2025

Le Président,

Eric KOLBERT

Pour expédition conforme,
Pour le greffier en chef,
L'adjoint administratif délégué,

